

VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
900, 12^E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 830-2025

Le 29 août 2025

RÈGLEMENT NUMÉRO 830-2025 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 200 000,00 \$ POUR ÉTUDES ET CONCEPTION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET DE TRAVAUX SUR DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AINSI QUE POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 830-2025 est de dix-sept mille cinq cent vingt-sept (17 527);

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour la tenue d'un scrutin pour le règlement numéro 799-2024 est de mille sept cent soixante-quatre (1 764);

Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement qui s'est enregistré les 26, 27 et 28 août 2025, entre 9 heures et 19 heures, est de zéro (0);

En conséquence, ledit règlement numéro 830-2025 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter;

Le résultat de la présente procédure d'enregistrement a été publié le 29 août 2025 à 9 heures au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides et sur le site Internet de la Ville au www.saint-lin-laurentides.com sous l'onglet *Avis publics* dans les *Liens rapides*.

SIGNÉ à Saint-Lin-Laurentides,
ce 29 août 2025.

Copie originale signée

Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale